



Mairie de Saint-Léons

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 novembre 2020

Présent(e)s :

Mmes Aurore RODIER, Florence GELY, Muriel SEIGNON

Mrs Christophe BLANC, Éric DELMAS, Alexis CASTAN, Luc LEPINOIS, François LEROY, Alain NOEL, Patrick VAILLE, Jean-Michel ARNAL

Les délibérations sont présidées par le Maire Jean-Michel ARNAL

Secrétaire de séance : Muriel SEIGNON

A l'ouverture de la séance le Maire propose et obtient à l'unanimité des membres présents l'adoption de 5 avenants à l'ordre du jour :

- Subvention à l'association Familles Rurales
- Modification délibération acte d'achat Anthony Julien
- Aliénation d'un chemin rural
- Dévoiement du chemin communal de la Glène
- Déclassement puis mise en vente des pneus du tracteur Renault.

1) Proposition de vote à huit clos :

Avant l'ouverture des débats, le maire demande que la séance soit réalisée à huit clos. Le conseil donne un avis favorable par 11 voix.

2) Dossier d'attribution du RIFSEEP à Mme Brouillet :

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 instituant le RIFSEEP (Régime Indemnitaire de la fonction publique tenant compte des Fonctions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) s'est généralisé à l'ensemble des cadres d'emplois au 1^{er} janvier 2017, que l'agent soient titulaires ou stagiaires.

L'ATSEM de l'école communale a été nommée le 01/09/2018 et titulaire le 01/09/2019 mais ne bénéficie pas à ce jour du RIFSEEP.

Les autres dispositions de la délibération prise en date du 23 janvier 2017 restent inchangées.

Afin d'harmoniser l'ensemble des cadres d'emplois de la catégorie C et dans un souci d'équité, le Maire propose de rajouter le cadre d'emploi des ATSEEM dans ce régime indemnitaire si le comité technique départemental émet un avis favorable lors de sa prochaine commission (semaine 49).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal présent adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

3) Décision Modificative au Budget Principal afin d'abonder les chapitres opérations

Suite à la demande du comptable public, le Maire propose de réaliser les décisions budgétaires suivantes :

- 21571 – opération 12 : diminution de 5 000 €
- 21318 – opération 18 : diminution de 30 000 €
- 2111 – opération 10 : diminution de 4 000 €
- 1641 – chapitre 000 : augmentation de 46 500 €
- 2128 – chapitre 000 : augmentation de 2 400 €
- 21534 – opération 16 : augmentation de 10 000 €
- 2116 – opération 19 : augmentation de 14 100 €
- 2151 – opération 15 : augmentation de 59 000 €

Permettant ainsi de clôturer les investissements en cours sur l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, les membres présents approuvent unanimement la décision de modificative du budget principal.

4) Décision Modificative Budget Principal.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier les résultats budgétaires de l'exercice 2019 comme suit :

- Excédent de fonctionnement 64 743,99 €
- Le déficit d'investissement 60 649,04 € (pas de modification)
- Restes à réaliser en dépenses : 0 €
- Restes à réaliser en recettes : 0 €

Et propose d'affecter la somme de 60 649,04 € en section investissement au compte 1068 et de reprendre la somme de 4 094,95 € en section de fonctionnement au compte 002.

La présente délibération annule et remplace la DE 2020-026 du CM du 22 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, les membres présents approuvent unanimement la décision de modificative du budget principal.

5) Prévision d'emprunts.

Grâce à nos efforts nous avons pu obtenir des subventions pour les travaux de rénovation en cours (carrefour, appartement de la mairie, toit du presbytère) soit au total 152 509,48 € mais ce n'est pas suffisant.

Les subventions ainsi que la TVA ne nous seront reversées que dans plusieurs mois (entre 6 mois à 2 ans). Il faut savoir que les subventions sont calculées sur les montants HT et que la totalité de la TVA est à la charge de la commune soit 38 454,49 €.

Aucune provision n'ayant été budgétisée nous sommes donc dans l'obligation de recourir à l'emprunt.

Un premier prêt à taux fixe à échéance constante d'un montant de 75 000€ au taux de 0,89% sur 20 ans
Un crédit relais de 192 000€ au taux de 0,94% d'une durée de 24 mois qui nous servira à financer l'arrivée de recettes programmées du type subvention et FCTVA.

Le maire propose de contracter ces deux crédits auprès du Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré, les membres présents approuvent unanimement la proposition du maire.

6) Renégociation des crédits en cours.

La commune a actuellement 5 crédits en cours. Le maire propose de renégocier leur taux. En effet, ces crédits ayant été contractés depuis de nombreuses années leurs taux sont très élevés de 3,5 à 6,3 %.

Après en avoir délibéré, les membres présents approuvent unanimement la proposition du maire.

7) Délibération sur l'avenant à la convention prestation ZAE la Glène.

Une convention de prestation de service avait été signée en 2017 entre la CCLP et la Commune de Saint Léons pour l'entretien du Mémorial des pins de Vinnac et la ZAE de la Glène.

Cette convention arrive à échéance au 31.12.2020. A ce titre un avenant a été rédigé par la CCLP. Avec les modifications suivantes :

- Renouvellement de la convention pour 6 ans (afin de couvrir le mandat)
- Suppression de la gestion de l'ancien stade (qui a été vendu)
- Suppression de la gestion du fossé (la CCLP a fait réaliser le curage et débroussaillage cet été) sur cette parcelle restera seulement une veille du bon écoulement et du petit entretien
- Rajout d'entretien, fauchage des espaces verts

La compensation de la CCLP pour ces prestations s'élève à 5 000€/an.

Cet avenant doit faire l'objet respectivement de délibérations par la Commune de Saint Léons et la Communauté de communes (pour la CCLP lors du prochaine Conseil du 3 décembre).

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents cet avenant.

8) SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Lors du vote du budget primitif, 20 000 € ont été prévu au compte 6574 pour les subventions aux associations. Le 22 juillet 2020, le conseil municipal a attribué 14 070 € aux diverses associations citées, dont 7 000 € pour Familles Rurales.

A ce jour, il reste donc 5 930 € au compte 6574.

Le 25 novembre 2020, l'AFR nous a adressé un courrier demandant le versement de 9 806 €.

Le conseil départemental a envoyé un courrier en date du 14/10/2020 pour nous informer du versement de 9 000€ au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle.

Le Maire propose d'imputer 3876 € de cette dotation au compte 6574 et de mandater les 9806 € à Familles Rurales.

Le solde de la dotation est de 5124 € et sera imputée sur diverses lignes de la section de fonctionnement du budget principal pour couvrir les dépenses supérieures aux prévisions.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents cet avenant.

9) Modification délibération acte d'achat Anthony Julien.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération DE 2020-076 du 07/10/20 relative à la cession des parcelles AE 911, 912, 913, 914 à Mr Anthony Julien et l'achat des parcelles AE 892, 895, 897, 898, 901, 909 à Mr Julien. Or la parcelle AE 909 ne peut être ni vendue ni échangée.

Le Maire propose à l'assemblée de retirer de l'acte, l'achat de la parcelle AE 909 et de confirmer que la valeur vénale de ces immeubles restant inchangée.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents cette modification.

10) Aliénation d'un chemin rural.

Dans le cadre du futur lotissement " La Croix de Millau " il est proposé d'aliéner le chemin rural contigu.

Le projet d'aliénation concerne le chemin rural reliant la Croix de Millau et le chemin de Caumels situé entre les parcelles AI 723/724 et AI 207.

La procédure d'enquête va permettre de supprimer cette portion de chemin qui n'est plus affecté à l'usage du public et est à l'abandon.

Monsieur le maire propose :

- De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation susmentionnée, en application du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration
- De l'autoriser à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire. Monsieur le maire précise notamment qu'il devra prochainement prendre un arrêté portant ouverture de l'enquête publique en désignant un commissaire enquêteur figurant sur la liste dressée par la préfecture de l'Aveyron pour l'année 2020. Il informe le Conseil Municipal de son intention de nommer monsieur Jean-Claude GINESTE.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet, la nomination du commissaire enquêteur et autorise le maire à signer tous documents et pièces relatifs à cette opération d'aliénation.

11) Dévoiement du chemin de la Glène.

L'agrandissement d'un hangar à la Glène va nécessiter l'élargissement du chemin communal traversant la Glène au niveau de ce bâtiment. En effet la largeur de la route au niveau du bâtiment doit être égale à sa hauteur. L'élargissement du chemin sera réalisé sur la parcelle AE 492 appartenant à Jean Claude Rodier.

Les travaux d'élargissement du chemin, la prestation du géomètre et les frais notariés seront pris en charge par Mr Rodier. Le goudronnage de la voie sera fait lors de la rénovation de l'ensemble de ce chemin.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition du Maire, à l'exception de Mme RODIER qui ne participe pas au vote.

12) Déclassement puis mise en vente des pneus du tracteur Renault.

Les pneus du tracteur Renault venant d'être remplacés il est proposé de les mettre en vente sur « le Bon coin » au prix de 180,00€ et de les déclasser du patrimoine communal.

Proposition acceptée par l'ensemble du conseil.

13) Nouveau lotissement " La Croix de Millau".

Deux esquisses ont été présentées au conseil et l'ensemble des documents proposés par le géomètre expert leurs seront envoyées par mail.

Décisions prises ou à prendre :

- Nom du lotissement communal : « La Croix de Millau ».
- Déclasser une partie du chemin rural pour cession aux lots contigus, pour gestion des eaux de pluies de la route ou pour passage de la route ou ses annexes (retournement, placette).
- Voie qui descend (plus économique) ou voie qui monte avant de redescendre ?
- Nombre de places de stationnements (dont 1 PMR) et leur position : latérales à la route ? sur placette aménagée en bout d'impasse près de l'aire de retournement ? les deux ?
- Choix du profil en travers de la route ?
- Choix du cheminement piétonnier : espace dédié latéral à la route ou tolérance que les piétons circulent sur la route ?

Une réflexion est à faire pour répondre à ces différentes questions afin de pouvoir répondre au géomètre.

Questions diverses.

Création de la délégation aux affaires seniors avec comme membres : Alain Noël, Patrick Vaillé et Eric Delmas.

Le Maire de la Commune de Saint Léons,
Pour être affiché le 30/11/2020,
Jean-Michel ARNAL

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J.M. Arnal'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT LÉONS' at the top and '(Aveyron)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a crown on top and a shield with a cross and other heraldic symbols.